

# Règles du Jeu

## **Jeu concours avec obligation d'achat**

Période : du 1er au 25 décembre 2024.

## **Conditions de participation**

Pour participer, chaque personne doit avoir effectué un achat dans au moins 5 commerces partenaires de la Carte Privilège durant la période du concours. (Liste des partenaires consultable sur [www.avanirsarlats.fr](http://www.avanirsarlats.fr))

## **Description des lots**

1er prix : un bon pour un séjour en Italie

2ème et 3ème prix : une pochette contenant 100.00€ en chèques cadeaux Sarlat Perigord Noir

Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

## **Modalités du tirage au sort**

L'extraction de la liste des consommateurs éligibles (ayant rempli les conditions de participation pré citées) ainsi que le tirage au sort des 3 gagnants auront lieu le 27 décembre 2024 sous contrôle d'un huissier de justice. Les gagnants seront informés par téléphone ou à défaut par email. Les prix seront remis en main propre ou envoyés par courrier recommandé.

## **Règlement du concours**

Le présent règlement du concours est disponible gratuitement sur simple demande auprès de l'association Avenir Sarlat. Le règlement est également déposé chez un huissier de justice.

## **Protection des données**

Les informations personnelles collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

## **Responsabilité**

L'association Avenir Sarlat se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler ce concours en cas de force majeure, sans engager sa responsabilité.